



Heures de travail légales

Par Saramam21

Bonjour je travaille dans une crèche publique et je voudrais savoir svp combien d'heures légales est le travail journalier est que c'est 7h22 ou 7h30 et les 8 mn de RTT comment je pourrais les prendre est ce que je peux les prendre comme je veux selon le besoin du travail tous les jours ou le directeur pourra nous imposer sa façon de les les utiliser.merci

Par kang74

Bonjour

Sauf exception on peut travailler jusqu'à 10h par jour .

Par de là, je ne comprends pas votre question et votre histoire de 8 mn de RTT (une RTT c'est si on dépasse 35h par semaine en moyenne)

Vos horaires de travail sont décidés par planning : quels sont ils ?

Quel est votre convention collective ?

Par kang74

Merci de me donner les renseignements demandés en précisant si cela intègre le temps de pause.

Ce n'est effectivement pas vous qui décidez de votre planning .